



CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION
4 AVRIL 2001

DÉLIBÉRATION
N° 2001 – 5
Point 3

OPÉRATIONS D'ACQUISITIONS ET EXTENSIONS APPROUVÉES

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Le programme pluriannuel d'acquisition s'effectue dans la limite des prix fixés par le service des Domaines.

3.1. ATLANTIQUE – BRETAGNE

POITOU-CHARENTES

Charente-Maritime

3.1.1. Marais de Rochefort *Rochefort* 200 ha

3.2. MÉDITERRANÉE

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Var

3.2.1. Iles de Port-Cros et Porquerolles *Hyères* 229 ha

3.3. LES LACS

CHAMPAGNE ARDENNE

Meurthe et Moselle (Lac de Madine)

3.2.1. Etang du Petit Pannes *Pannes* 2,5 ha

La Présidente,
Christine LAZERGES

Le Directeur,
François LETOURNEUX

36, QUAI D'AUSTERLITZ
75013 PARIS

TÉL 01.44.06.89.00

FAX 01.45.83.60.45

e-mail : cel.paris@wanadoo.fr

délib9